



**Construire en zone humide
– exemple Domofrance à
Bègles (33) : quelles
mesures pour une bonne
gestion de l'eau et de la
biodiversité ?**

8 juin 2016

Biodiversité et gestion de l'eau



*Inscrire l'intelligence environnementale
au coeur de vos projets*

Françoise GROSS

Société Rivière-Environnement

Contexte et localisation du site



- Lieu : Commune de Bègles sur Bordeaux Métropole
- Maîtrise d'ouvrage : Domofrance.

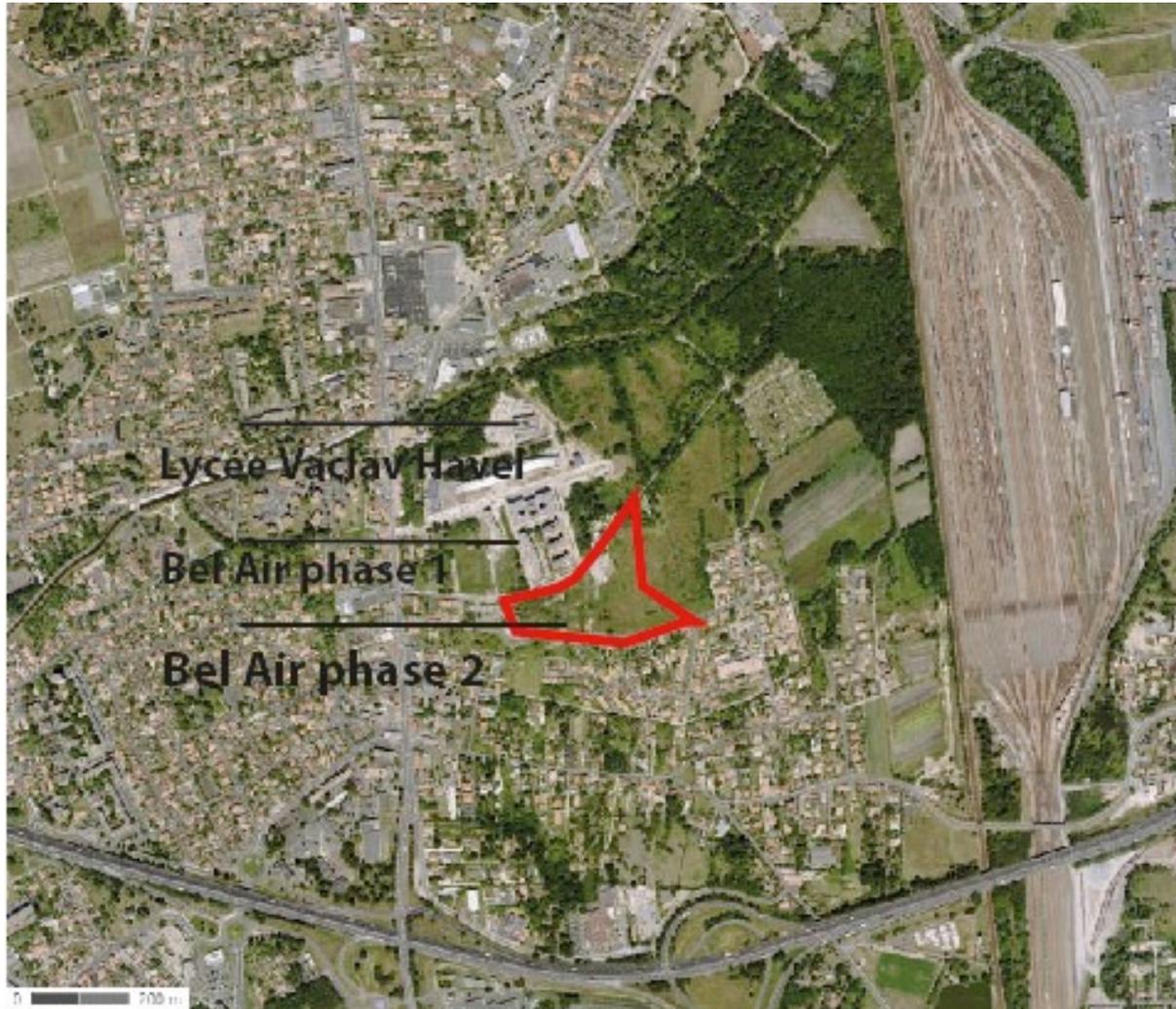
Le site au début du XX^e s.
un vaste ensemble bocager



Le site en 2002
enrichissement et urbanisation
bocage relictuel

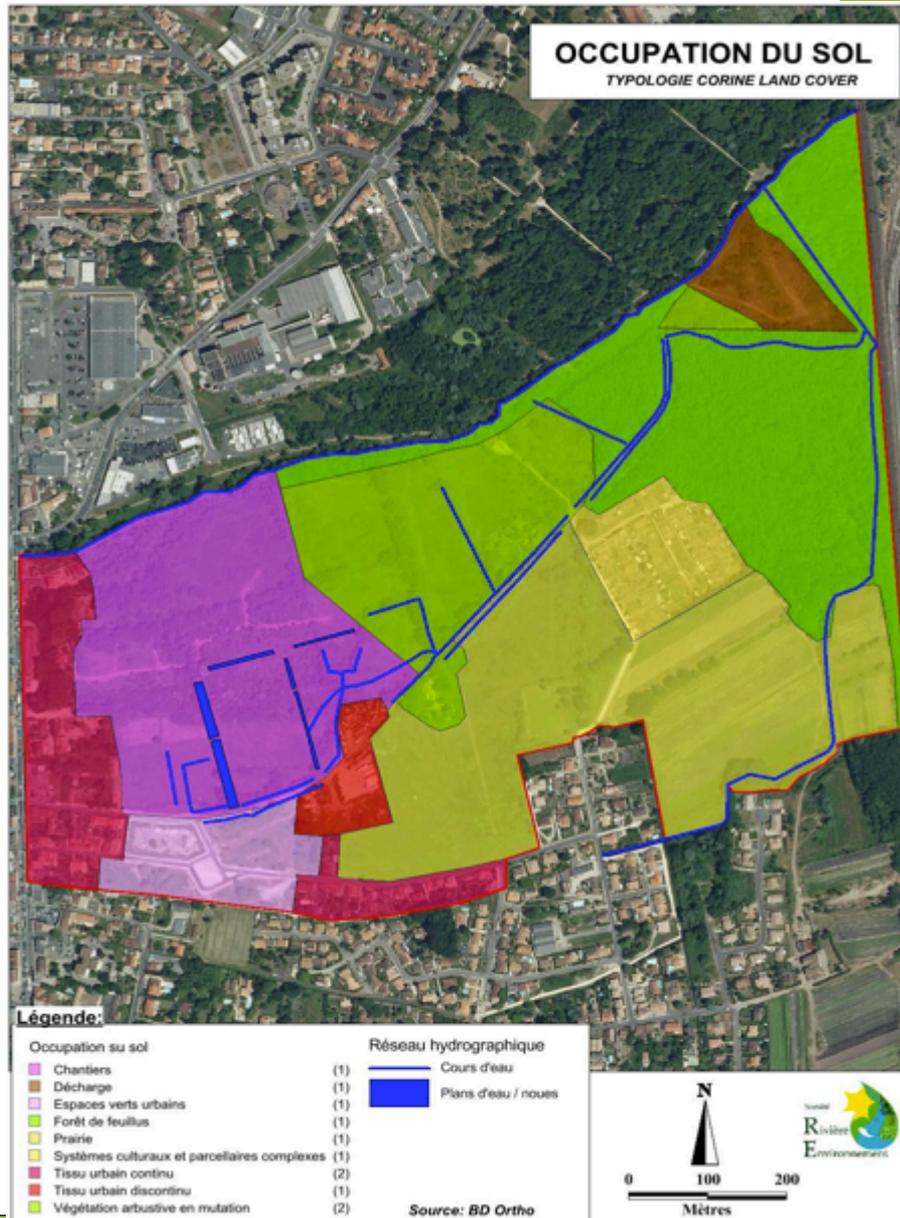


Le site en 2012 : fort développement de l'urbanisation

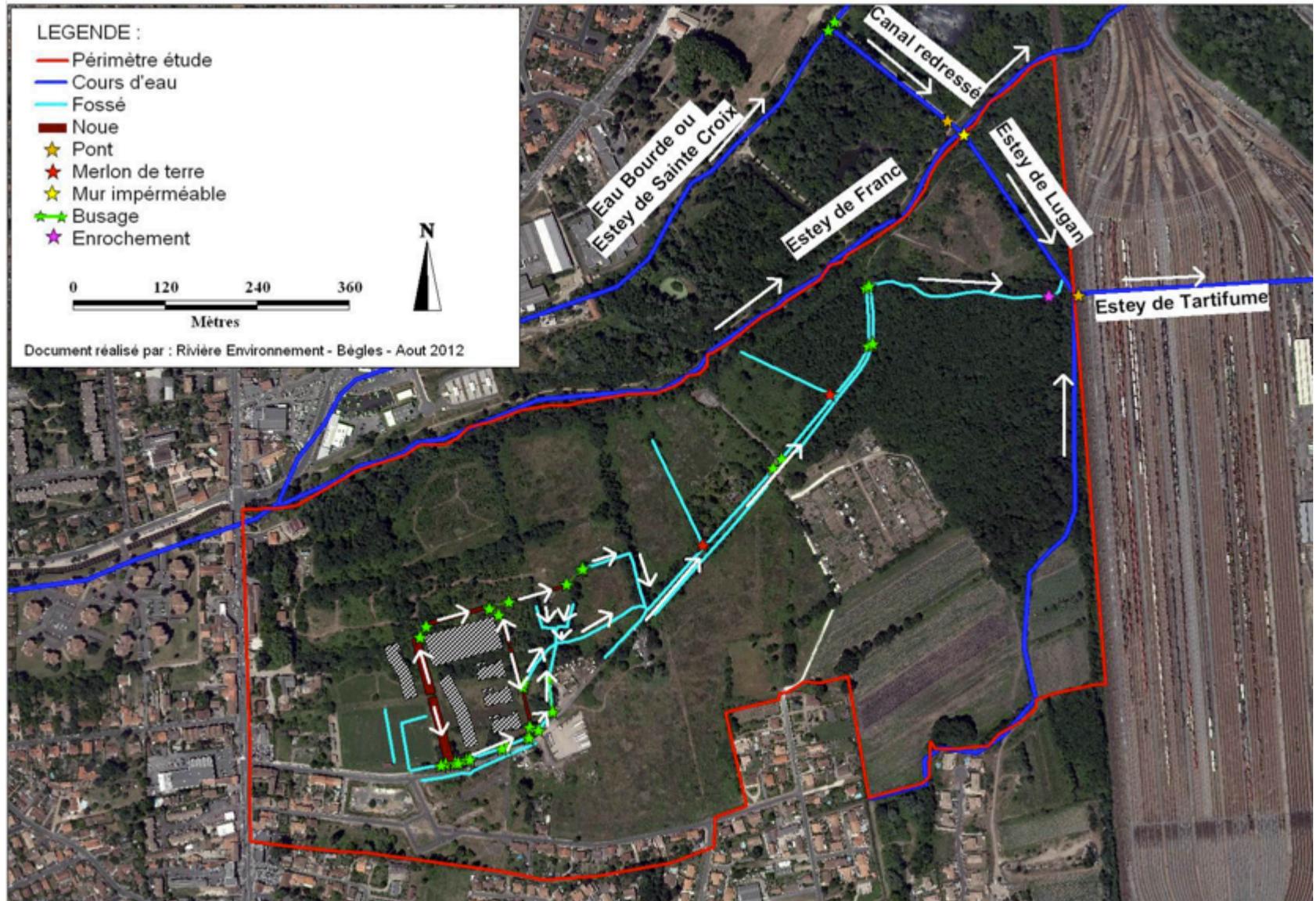


Le projet





Le réseau hydrographique



Le réseau hydrographique : état initial





Légende:

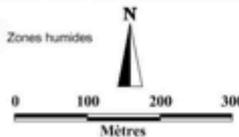
— Périmètre de réflexion

■ Zones humides

Réseau hydrographique

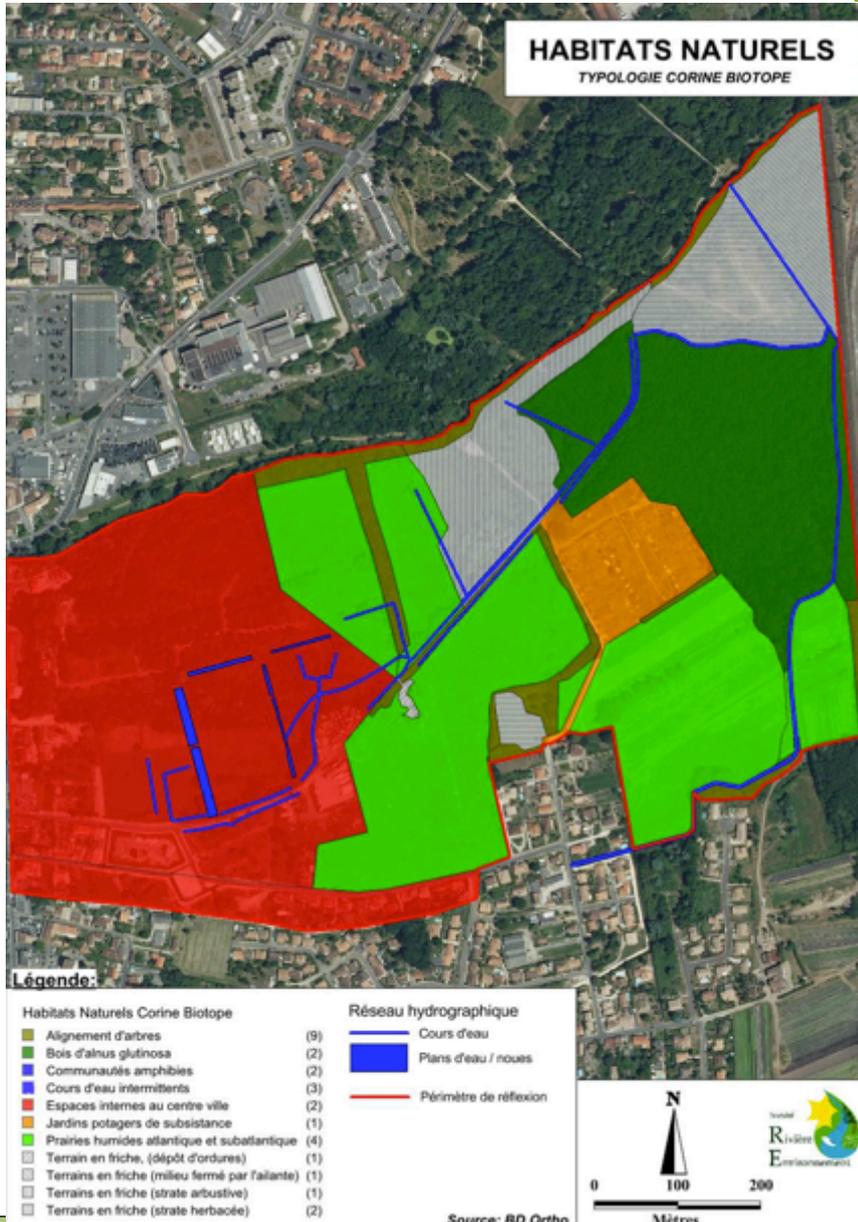
— Cours d'eau

■ Plans d'eau / noues



Source: IGN

cartographie des zones
 humides sur le secteur
 d'étude



cartographie des habitats

Le projet

2^e phase du projet Bel Air
 450 logements / 1 pépinière d'entreprises
 17 562 m² de surface bâtie
 Création de voies de circulation
 5,4 ha de BV intercepté
 1 750 m² de noues créées



Démarche : éviter, réduire

- Projet architectural minimisant les effets négatifs sur la zone d'expansion de crue (pilotis ; vides sanitaires)
- Gestion des eau pluviales par stockage au sein des espaces publics (car infiltration impossible)
- Conservation de secteurs d'intérêt en espace public faisant l'objet d'une gestion différenciée
- Réduction de la zone de projet (en lien avec le zonage PPRI)

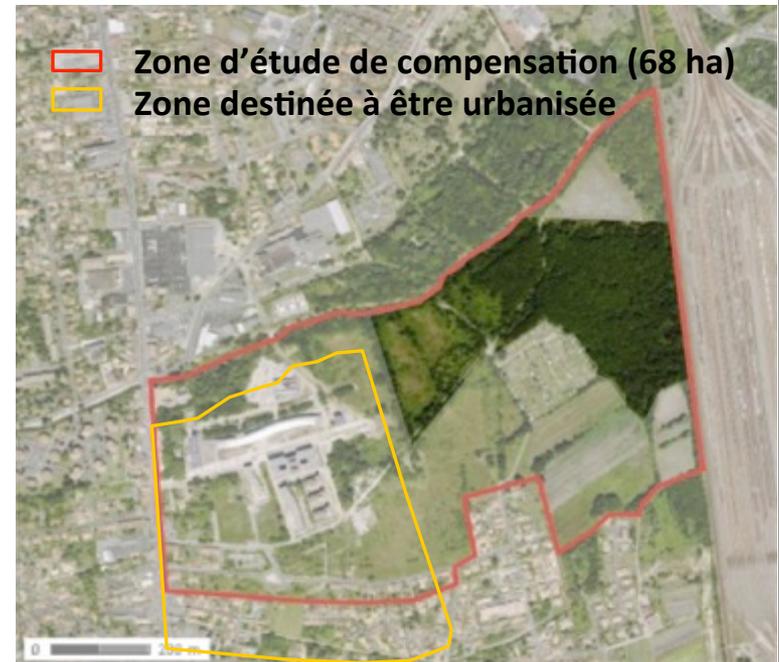


mais, il reste un impact
sur ZH : 2,5 ha détruits

Démarche de compensation : principes

- Compensation intégrée à la procédure d'instruction loi sur l'eau
- Retrouver les fonctionnalités perdues de la zone humide
- Compenser à hauteur de 150 % de la surface détruite
(= 3,75 ha à minima)
- Compenser sur site
- Sur des parcelles au foncier maîtrisé
- Avec un plan de gestion spécifique au site

➤ 68 ha (d'étude) retenus pour établir un plan de gestion de compensation « règlementaire » et permettant une valorisation du (grand) site « Terre Sud » (sur 30 ans)



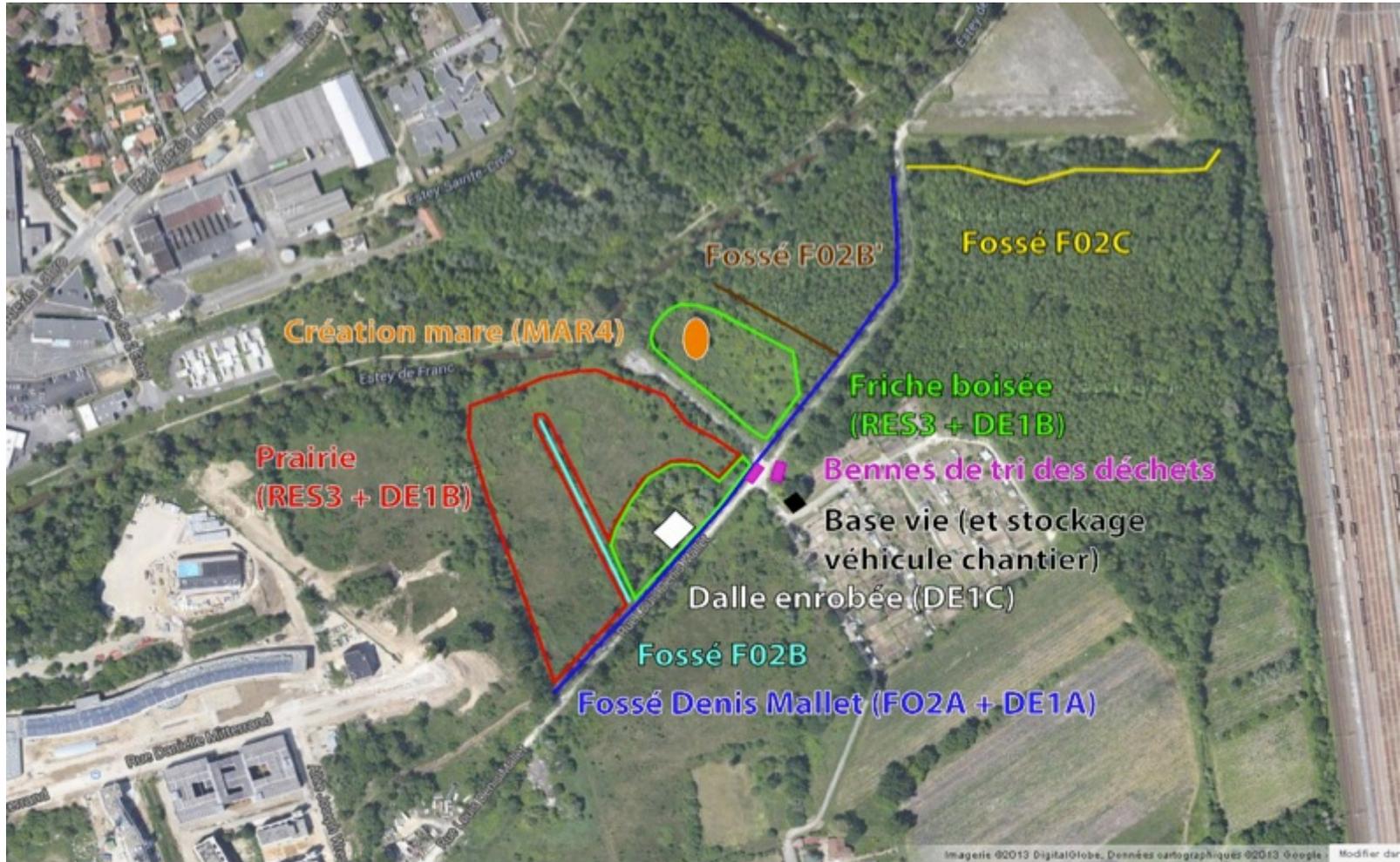
Choix des actions

- Concertation : Domofrance, police de l'eau DDTM, bureaux d'études
- Un secteur cohérent ciblé (intérêt fort de restauration, pérennité de la compensation)
- 14,8 ha concernés (pour 3,75ha à compenser) :
- 4 ha de prairies restaurés
- 11 ha de boisements humides dont la fonctionnalité est améliorée

➤ Programme d'actions renouvelable (5ans) accompagné de préconisations de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation



Les travaux réalisés en phase restauration



Phase de travaux – année 2013



400 m3 de déchets enlevés



réseau hydrographique : premiers résultats



2014 et 2019 – mise en œuvre du plan de gestion

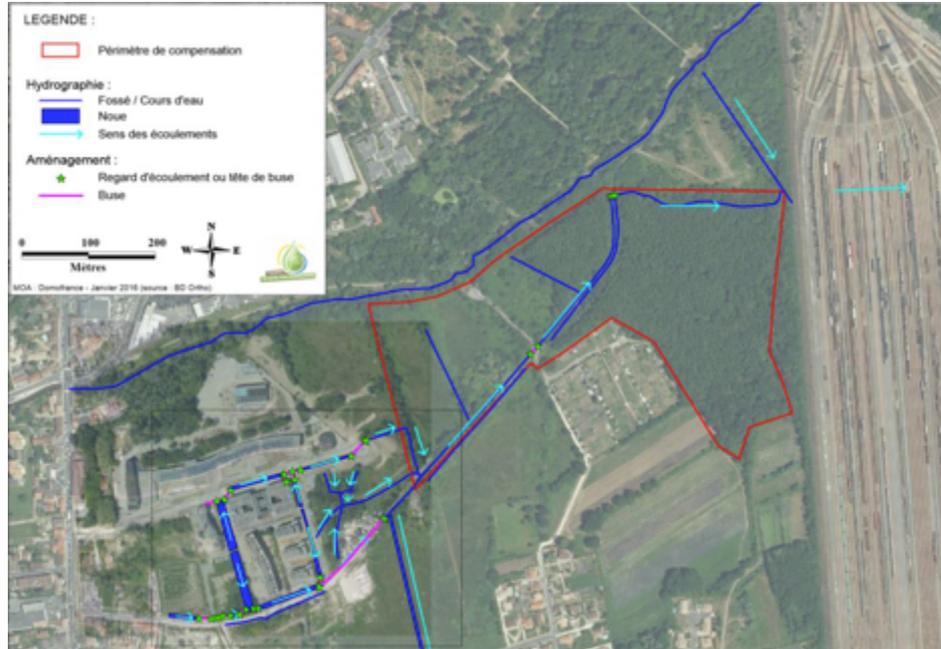
- Restauration et entretien des friches et prairies humides qui étaient en voie de fermeture
- Restauration et entretien des fossés
- Suivi de l'évolution de la mare créée en 2013
- Lutte contre les espèces invasives
- Suivi de la recolonisation du site par la flore et la faune
- Actions de communication en lien avec la commune

2014 – début des travaux d'entretien et premiers suivis écologiques

réapparition d'espèces végétales et animales de milieux humides



2015 – suite des travaux d'entretien et des suivis écologiques et surveillance des ouvrages de collecte du réseau pluvial sur les secteurs amont



Un réseau pluvial conçu pour s'intégrer à l'habitat et y apporter biodiversité et paysage





Noüe centrale devant le lycée